



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 JUIN 2018 - 18h00

Délibération N°2018/051
Date de convocation : 05 juin 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Mazinghien, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (53 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Alban BAJODEK	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

Membres excusés (2) :

Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC

Membres absents (8) :

Marie-Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ

Membres ayant donné procuration (11) :

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Denis COLLIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Martine THUILLEZ, Liliane RICHOMME à Bernard POULAIN, Alain RIQUET à Sandrine TRIOUX, Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE, Bertrand LEFEBVRE à Michel HENNEQUART, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Pascal ROELS à Henri QUONIOU, Chantal WAYEMBERGE-MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

DELIBERATION N°2018/051 – Objet : SDA – Subvention complémentaire

Exposé :

La SDA employait 4 contrats aidés. Suite au non renouvellement du statut, 2 contrats ont été passé en CDI et la SDA s'engage à faire d'eux-mêmes pour les 2 contrats arrivants à échéance.

Monsieur Pluvinage rappel que la cotisation entre 2016 et 2017 avait diminué de 3 064 €

Afin de faire face au surcoût liée à la politique sur les contrats aidés, la SDA souhaite obtenir une aide complémentaire de 3 064 € ramenant l'aide 2018 à 49 500 €.

Monsieur le Président sollicite l'avis de l'assemble sur ce point.

Document annexé : Convention 2018

1 ABSTENTION

ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 25 juin 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 25 juin 2018
Le 25 juin 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

CONTRAT CONVENTION

ANNULANT LE PRECEDENT

Entre :

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

Nombre d'habitants : **66.000 H**

d'une part,

et

La Société de Défense des Animaux du Nord (S.D.A.) :

ayant Siège Social à ESTOURMEL - 11 Route Nationale 43 - 59400 ESTOURMEL

d'autre part.

Le présent Contrat Convention est établi conformément à l'article 5 de l'Arrêté de la Préfecture de Police du Nord du 3 septembre 1980 relatif à la divagation des animaux et au décret du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 autorisant les municipalités à imputer leurs dépenses au compte 65.

Il a été convenu ce qui suit :

1. La prise en charge des chiens et des chats dont le propriétaire n'est pas connu ou joignable. (y compris capture des animaux mordeurs) ainsi que leur transport jusqu'au refuge. 7 jours sur 7 – 24h sur 24h
2. Le coût de la surveillance sanitaire pendant 15 jours, et des trois visites vétérinaires pour les animaux de fourrière ayant mordu une personne, conformément à l'article 3 de l'arrêté précité.
3. La prise en charge des chiens et des chats accidentés, ou dangereux sur la voie publique en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

Le présent Contrat Convention est établi pour l'année civile 2018 .

La note de frais devra être réglée avant le 10 juin 2018

Total dû pour 2018 :

46.436.00 € Net (*)

+ une enveloppe complémentaire de 3.064 € SI ACCORD DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(*) Les prix s'entendent net de TVA, la SDA n'y étant pas assujettie.

Fait en deux exemplaires,

Le 5 JUIN 2018

Le Président de la SDA

Jack PLUVINAGE

Le Président